

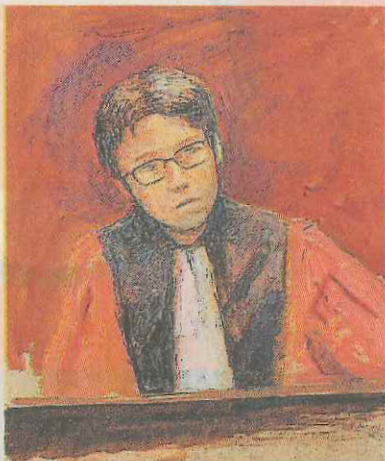
L'accusé dans le coma, le procès renvoyé

Le quinquagénaire accusé de viols sur son neveu ne sera pas jugé cette semaine. Il a été retrouvé inconscient dans sa cellule.

Le procès avait débuté mardi matin. Il a été stoppé net dès le deuxième jour. L'homme de 58 ans, accusé de viols sur son neveu âgé de 7 ans, ne sera pas jugé à Nantes cette semaine. Après un premier report dans la matinée, la présidente de la cour d'assises de Loire-Atlantique a finalement ordonné un envoi *sine die*, hier après-midi. **« Je suis dans l'incapacité de fixer une date précise, explique Karine Pontchateau. Il est impossible de savoir comment l'état de santé de l'accusé va évoluer. »**

Le quinquagénaire a été retrouvé inconscient dans sa cellule, dans la nuit de mardi à mercredi. Il a été hospitalisé et plongé dans un coma artificiel pendant 48 heures. Selon les premières constatations du médecin légiste, il ne semblerait pas s'agir d'un acte suicidaire, ni d'un problème cardiaque dont souffrait l'accusé.

L'audience devait se poursuivre jusqu'à vendredi. Elle est donc reportée à une date ultérieure, sans jour fixé. **« J'entends que cela peut être compliqué, mais la loi ne permet pas de continuer un procès sans que l'accusé puisse y assister et qu'il n'apparaît pas de volonté de sa part de s'y soustraire »,** a expliqué la présidente de la cour d'as-



Karine Pontchateau, la présidente de la cour d'assises de Loire-Atlantique, a ordonné le renvoi du procès compte tenu de la situation médicale de l'accusé.

sises aux parties civiles.

Le renvoi *sine die* reste une décision rare aux assises. À la cour de Loire-Atlantique, qui traite un nombre important de dossiers chaque année, cela a déjà été ordonné pour complément d'information, ainsi qu'à l'occasion d'une grève d'avocats.

Stéphanie BAZYLAK.